

PATRIMOINE

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

**SÉANCE PUBLIQUE
DU 25 AVRIL 2002**

N° 2002-74

**05/ FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE LA VILLE
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

**Marché n° 2000 V 053 – Lot n° 3 : Papiers
Marché n° 2000 V 055 – Lot n° 5 : Papiers spéciaux**

Rapporteur : M. POMMIER

Les marchés n° 2000 V 053 et 2000 V 055 ont été notifiés le 06 Juillet 2000 à la Société NAVARRE Arts Graphiques – 11 Rue de la Nacelle Villabé – 91814 CORBEIL-ESSONNES pour le lot n°3, et aux Papeteries LUQUET et DURANTON – Boîte Postale 135 – 07104 ANNONAY cedex pour le lot n°5 afin de pourvoir aux besoins des services municipaux et des écoles élémentaires.

L'indice retenu lors de la consultation n'est pas représentatif de l'évolution des prix de ce type de prestations.

L'indice utilisé pour l'ajustement des prix sera désormais l'indice "Pvi n° 2112.06 – papier d'impression écriture française" dont la valeur du mois de mars 2000 est de 88.0 et celle de janvier 2002 de 92.7.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code des Marchés publics,

VU l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme, Équipements et de travaux du 09 Avril 2002

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 Avril 2002

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE l'ajustement des prix du marché à bons de commande pour procéder à l'achat de papiers et papiers spéciaux.


AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant pour ces fournitures et toutes pièces à intervenir.

DIT que les dépenses qui en résulteront, seront financées aux comptes nature 602.24 des budgets 2002 et 2003.

**Le Rapporteur,
Signé : M. POMMIER**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 abstentions,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu de la réception à la Préfecture le 2 MAI 2002 et de la date de publication le 30 AVRIL 2002</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général  Eric AMELINE</p>
---	--